

Ecole française de Lausanne-Valmont

2013-2014

Nom et prénom : _____ Classe : _____

REGLEMENT INTERIEUR COLLEGE/LYCEE

Tous les élèves dès leur admission sont soumis de manière identique au règlement intérieur.

L'adhésion responsable de chaque élève et de ses parents à ce règlement est importante et indispensable au bon déroulement de l'année scolaire. Il est demandé aux parents et à l'élève de le signer.

Carnet de correspondance

L'objet de ce carnet est d'assurer une liaison entre l'Etablissement et la famille. Chaque élève doit toujours l'avoir sur lui.

Les parents auront soin de bien vouloir le **contrôler** régulièrement, de s'en servir pour communiquer avec la Direction et le corps enseignant pour **justifier les absences et les retards** par écrit.

Assiduité - Ponctualité

- * La présence des élèves à tous leurs cours est obligatoire.
- * **Aucun élève n'est autorisé à quitter l'Etablissement dans la journée sans autorisation de la Direction.**

Les élèves ne sont pas autorisés à appeler directement leur famille. C'est la Direction qui évaluera la nécessité de le faire.

* Pendant le temps de la récréation et/ou les heures d'études, il est interdit aux élèves de sortir de l'établissement.

Seuls les élèves de 1^{ère} et de Terminale bénéficient d'une autorisation permanente de sortie pendant la pause méridienne, sauf avis contraire des parents à noter ci-dessous :

.....

.....

* En cas **d'absence ou de retard**, les parents doivent informer l'Etablissement par téléphone (numéro direct de la vie scolaire : **021 654 34 28**) ou par courriel (vie.scolaire.valmont@gmail.com) **entre 08h15 et 08h45** le matin et **avant 14h00** l'après-midi.

Il est rappelé que la journée de cours débute à 08h10 le matin (sonnerie de rentrée en classe) et à 13h45 (idem).

* Les élèves arrivant en **retard** à l'école ne seront admis en cours qu'après signature et passage auprès du bureau de la vie scolaire.

* Les élèves sont tenus d'être ponctuels pour chaque plage de cours durant la journée.

* Toute particularité et tout **problème de santé** doivent être signalés à la Direction.

Pour l'EPS, toute dispense exige un certificat médical.

* Nous demandons instamment **que les rendez-vous chez les médecins et spécialistes soient pris en dehors des heures de cours.**

La Direction insiste pour que les dates et les heures fixées pour les cours et les vacances soient respectées et prie vivement les parents de ne pas solliciter de dérogations, sauf pour des raisons graves. En cas d'abus, l'Etablissement se réserve le droit de ne pas accepter la réinscription de l'élève l'année suivante.

Vie scolaire

Les élèves peuvent disposer d'un **casier** qu'ils doivent maintenir propre. Un dépôt de garantie de Frs 15.- leur permettra d'obtenir une clé. En fin d'année les élèves récupéreront Frs 10.- en retour lors de la restitution de la clé.

Tout élève participe aux cours **d'E.P.S** en tenue de sport : survêtement personnel, t-shirt Valmont et chaussures de sport différentes pour l'extérieur (terrain de sports) et l'intérieur (gymnase).

Comportement, tenue, matériel et discipline

Le **comportement** et le **langage** des élèves seront corrects à l'égard de tout le personnel de l'Etablissement ainsi que de leurs camarades.

Par respect de soi-même et des autres, les élèves sont rappelés aux **règles élémentaires de la politesse et de la courtoisie vis-à-vis de tous.**

L'insolence, la grossièreté, la violence, l'intolérance ou tout autre manque de respect à l'égard d'autrui ne sont pas acceptés et seront sanctionnés.

Une **tenue vestimentaire correcte et compatible avec le milieu de travail que représente l'école**, est exigée.

Sont notamment interdits : les vêtements négligés, déchirés ou troués, les vêtements trop dénudés ou trop ajustés (shorts, mini-jupes, décolletés, épaules dénudées,...), les sous-vêtements visibles tant pour les filles que pour les

garçons, les piercings et les tatouages visibles, le maquillage et le vernis à ongles trop voyants...

En cas de tenue jugée contraire aux exigences ci-dessus, l'Etablissement pourra fournir une blouse de substitution jusqu'à ce que l'élève se présente correctement, ou prendre une autre sanction.

Chaque élève apporte **ses livres et son matériel à chaque cours**. En cas de matériel manquant, le professeur pourra prendre des sanctions.

L'élève est tenu de faire les devoirs et les travaux demandés par le professeur.

Tout élève doit également respecter le matériel pédagogique, scientifique, informatique mis à sa disposition. Toute détérioration volontaire sera bien sûr sanctionnée.

L'**ordre** doit régner **dans les classes**. Ainsi, aucun livre, cahier ou autre matériel ne restera sur ou sous les tables le soir. Il est formellement interdit de manger (y compris mâcher du chewing-gum) et de boire en classe. L'organisation d'un événement festif durant les pauses nécessite l'autorisation de la Direction.

L'Ecole Valmont est un **espace non-fumeurs**. Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'Ecole, comprenant les bâtiments, les lieux de récréation, et les différentes entrées.

Toute **boisson alcoolisée** est interdite. Un élève se présentant en état d'ébriété sera immédiatement renvoyé. De même, la détention et le commerce de **substances ou objets illicites** dans et aux abords de l'école seront sanctionnés par un **renvoi immédiat**.

Le **téléphone mobile et autres appareils électroniques/informatiques portables** ne doivent pas être utilisés à des fins personnelles dans l'enceinte de l'école sous peine de confiscation pour un temps indéterminé.

Responsabilité

Les élèves sont personnellement responsables de leurs affaires. La responsabilité de l'école n'est pas engagée en cas de perte, de disparition ou de vol de matériel. Pas d'objets de prix (bijoux, lunettes, stylos ou autres...).

Droit à l'image

Au cours de l'année, dans le cadre de projets ou de sorties scolaires, les élèves sont susceptibles d'être filmés ou photographiés. Conformément à la législation en vigueur, une autorisation des parents responsables pour publier ces images sur le site internet de l'école ou sur les différents documents de l'école est nécessaire (cette autorisation est bien entendu résiliable à tout moment de la part des parents sur simple mention écrite dans le carnet de correspondance).

Sauf avis contraire de votre part indiqué ci-dessous, la Direction se réserve le droit de publier photos et films à des fins non commerciales notamment sur le site : www.ecole-valmont.org :

M. et/ou Mme n'autorise(nt) pas la publication

des photos/films de son enfant

Cas particuliers des devoirs sur table (DST)

En cas d'absence à un DST, le professeur décidera s'il y a lieu ou non d'organiser un rattrapage. En cas d'exclusion temporaire de l'établissement ou d'absence injustifiée, les DST ou autres contrôles organisés pendant cette période seront notés zéro. Il en sera de même pour toute fraude avérée (dans ce cas, la note zéro sera doublée d'une exclusion temporaire).

Les élèves de 1^{ère} et Terminale, absents le mercredi matin, ne seront pas acceptés aux DST de l'après-midi. Un élève de 1^{ère} ou de T[°] qui termine son DST une heure avant l'horaire programmé pourra quitter l'Etablissement sauf avis contraire spécifiquement notifié par les parents à la Direction.

Différentes sanctions possibles :

- Exclusion temporaire du cours (l'élève va en permanence et pourra se voir infliger un travail supplémentaire)
- Heures de retenue le mercredi après-midi
- Travail d'intérêt général (ramassage de papiers ou rangements par ex) pour un manquement à la propreté, à l'ordre ou à la politesse
- Avertissement : La Direction peut prononcer un avertissement dans 3 cas :
 - absences répétées non justifiées
 - attitude ou comportement inapproprié dans l'Etablissement
 - refus manifeste de travail

L'avertissement peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive

Date :

Signature de l'élève

Signature du responsable légal